



1101077401

DATE DEPOT : 2011-02-03
NUMERO DE DEPOT : 2011R011182
N° GESTION : 1990B05494
N° SIREN : 353091879
DENOMINATION : COMPAGNIE EUROPEENNE DE REVISION ET D'AUDIT
ADRESSE : 120 RUE DE JAVEL 75015 PARIS
DATE D'ACTE : 2010/12/17
TYPE D'ACTE : ACTE SOUS SEING PRIVE
NATURE D'ACTE : CESSION DE PARTS

AP 17/12/10 BW
AP 22/12/10 MS
COMPAGNIE EUROPEENNE DE REVISION ET D'AUDIT 9035494

Sigle : « C.E.R.A. »

Société à responsabilité limitée au capital de 100.000 €

Siège social : 120, rue de Javel - 75015 PARIS

353 091 879 RCS PARIS

G.T.C. de Paris		
I	M	R
U 3 FEV. 2011		
N° DE DEPOT		

CESSION DE PARTS SOCIALES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- La Société « COMPAGNIE EUROPEENNE DE REVISION ET D'AUDIT »
Sigle : « C.E.R.A. »
Société à responsabilité limitée au capital de 100.000 €
dont le siège social est: 120, rue de Javel - 75015 PARIS
353 091 879 RCS PARIS

représentée par l'un de ses cogérants, Monsieur Philippe SALLÉ DE CHOU
lequel déclare, sous sa propre responsabilité, être dûment habilité aux fins des
présentes

D'une part

ET

- Monsieur Daniel BUCHOUX
Né le 1^{er} juillet 1960 à MOHON (56)
De nationalité française
Demeurant : 38, avenue du Petit Parc - 94300 VINCENNES

Marié avec Mademoiselle Véronique LAUGA sous le régime de la séparation
de biens, selon contrat reçu par Maître LUCET, Notaire à Paris, le 13 juin 1996,
préalablement à leur union célébrée à Châteaurenard (45) le 16 juin 1996

D'autre part

Enregistré à : POLE ENREGISTREMENT DE PARIS 15EME

Le 06/01/2011 Bordereau n°2011/13 Case n°10

Ext 69

Enregistrement : 25 €

Pénalités :

Total liquidé : vingt-cinq euros

Montant reçu : vingt-cinq euros

L'Agent

Laure BRICKLER
Agent
des finances publiques

DUPLICATA

Lesquels, après avoir rappelé ce qui suit :

« C.E.R.A. » est une société à responsabilité limitée au capital de 100.000 €, dont le siège social est : 120, rue de Javel - 75015 PARIS.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n° 353 091 879 RCS PARIS.

Son activité principale est l'exercice de la profession de commissaire aux comptes et d'expert comptable.

Sa durée est de 70 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, savoir 5 avril 1990.

Le capital social, de 100.000 €, est divisé en 5.000 parts réparties comme suit entre les associés :

- « C.E.R.A. » : n° 1 à 1.667	1.667 parts (suite aux cessions de parts intervenues le 17/12/2010)
- Monsieur Daniel BUCHOUX : n° 1.668 à 3.333	1.666 parts
- Monsieur Philippe SALLÉ de CHOU : n° 3.334 à 5.000	1.667 parts
Total :	----- 5.000 parts

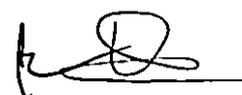
Les Commissaires aux comptes de la société sont :

- Monsieur Adrien CAURIER
- Monsieur Jacques NODIER

CECI EXPOSE, IL EST PASSE A LA CESSION DE PARTS FAISANT L'OBJET DES PRESENTES :

« C.E.R.A. », soussignée de première part, cède, sous les garanties ordinaires et de droit, à Monsieur Daniel BUCHOUX, qui accepte, UNE (1) part sociale sur les 1.667 parts numérotées de 1 à 1.667 qu'elle détient dans son propre capital social.

Les parts cédées seront la propriété du cessionnaire qui en aura également la jouissance à compter de ce jour.



Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés à la part cédée et obligé par toutes les clauses des statuts dont une copie certifiée conforme par la gérance lui a été remise.

Prix

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de deux cent soixante quatre (264) € la part sociale cédée, lequel prix a été payé comptant, ce jour, par le cessionnaire au cédant, qui le reconnaît et en donne ici bonne et valable quittance

DONT QUITTANCE

Agrément.

La présente cession de parts intervenant entre associés, n'est pas soumise à agrément.

Enregistrement

Le cédant déclare que la part cédée n'est pas représentative d'apports en nature effectués depuis moins de trois ans.

En outre, la possession de la part cédée ne confère ni en droit ni en fait la jouissance de droits immobiliers.

Publicité

La présente cession sera rendue opposable à la société dans les conditions prévues par la loi. Elle sera opposable aux tiers après accomplissement de ces formalités et, en outre, dépôt de deux originaux en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Frais

Les frais, droits et honoraires des présentes, et ceux qui en seront la suite ou la conséquence, sont à la charge du cessionnaire.

Fait à Paris, Le 22 décembre 2010
En six originaux

C.E.R.A.
Philippe SALLÉ de CHOU



Daniel BUCHOUX

